



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 14 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE

Direction Régionale

Avis N °2015047-0002 - AVIS DE CONSULTATION : LANCEMENT DE LA
CONSULTATION
CONCERNANT L'ACTUALISATION 2015 DU PROGRAMME
INTERDEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT
DES HANDICAPS ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC) DE BASSE-
NORMANDIE

..... 1

ANTENNE INTERREGIONALE DE RENNES DE LA MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDITS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

Arrêté N °2015037-0009 - ARRETE MODIFICATIF N °1 DU 6 FEVRIER 2015
PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA CAISSE
PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DE L'ORNE

..... 4



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Avis n °2015047-0002

signé par
Monique RICOMES, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Basse-
Normandie

le 16 Février 2015

AGENCE REGIONALE DE SANTE DE BASSE- NORMANDIE
Direction Régionale

AVIS DE CONSULTATION : LANCEMENT
DE LA CONSULTATION CONCERNANT
L'ACTUALISATION 2015 DU
PROGRAMME INTERDEPARTEMENTAL
D'ACCOMPAGNEMENT DES HANDICAPS
ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (PRIAC)
DE BASSE- NORMANDIE

Avis de Consultation

PRS : lancement de la consultation concernant l'actualisation 2015 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Basse-Normandie

Article 1 : Emetteur de l'avis de consultation

Agence Régionale de Santé
Espace Claude Monet – 2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 Caen Cedex 4

Pris en la personne de sa Directrice générale, Monique Ricomes

Article 2 : Objet de la consultation

L'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie soumet à la procédure de consultation, pour avis, l'actualisation 2015 du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de Basse-Normandie, sous forme électronique, à l'adresse suivante : <http://www.ars.basse-normandie.sante.fr/index.php?id=178667>

Article 3 : Nature de la consultation

Le document publié est le projet d'actualisation 2015 du PRIAC de Basse-Normandie.

L'avis de consultation de l'actualisation 2015 du PRIAC de Basse-Normandie sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région. Il ne s'agit pas de sa version définitive. L'actualisation 2015 du PRIAC de Basse-Normandie pourra être modifiée avant son adoption par la Directrice générale de l'ARS de Basse-Normandie, pour tenir compte des avis et des observations formulés dans le délai de consultation réglementaire. L'actualisation 2015 du PRIAC de Basse-Normandie sera, après le délai de consultation, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Article 4 : Les autorités consultées et les délais de consultations

La consultation concernant l'actualisation 2015 du PRIAC de Basse-Normandie suit la procédure prévue aux articles L 1434-3 et R 1434-1 du Code de la Santé Publique.

Le représentant de l'Etat dans la région, l'assemblée plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine

des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et les Présidents des Conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne, disposent de deux mois, à compter du 16 février 2015, date de publication de l'avis de consultation au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région, pour transmettre leur avis à l'Agence Régionale de Santé. La date butoir de réception des avis par l'Agence Régionale de Santé est fixée le 16 avril 2015.

Article 5 : Procédure de transmission des avis

Le représentant de l'Etat dans la région, l'assemblée plénière de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), la commission de coordination des politiques publiques dans le domaine des prises en charge et des accompagnements médico-sociaux, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, et les Présidents des Conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne transmettent leur avis sous format papier ou en version électronique aux adresses suivantes :

- **par courrier**, adressé à :
Madame la Directrice générale
Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie
Espace Claude Monet
2 place Jean Nouzille, CS 55035
14050 Caen Cedex 4

ou

- **sous forme électronique**, à l'adresse suivante : ars-bnormandie-mdspt-direction@ars.sante.fr

Fait à Caen le 16 février 2015

La Directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé de Basse-Normandie,


Monique RICHOMES



PREFECTURE REGION BASSE- NORMANDIE

Arrêté n °2015037-0009

signé par
Jean CHARBONNIAUD, Préfet de la région Basse- Normandie, Préfet du Calvados

le 06 Février 2015

**ANTENNE INTERREGIONALE DE RENNES DE LA MISSION NATIONALE DE
CONTROLE ET D'AUDITS DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE**

ARRETE MODIFICATIF N °1 DU 6
FEVRIER 2015 PORTANT MODIFICATION
DE LA COMPOSITION DU CONSEIL DE
LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DE L'ORNE

PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL
DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ORNE**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PREFET DU CALVADOS
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, D. 231-4 et D. 231-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Orne ;

Vu la proposition de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) en date du 2 février 2015 ;

Sur proposition du chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

ARRÊTE

Article 1

L'annexe à l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2014 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de l'Orne est modifiée comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) :

- remplace Monsieur Gilles POISSON en tant que membre titulaire :
Monsieur Jean-Paul LEGOT – 14 allée de la forêt – 61250 Radon
- est nommée en tant que membre suppléant :
Madame Anne-Christine CODRON – 11 rue de Villeneuve – 61000 Alençon

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le préfet du département de l'Orne, le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui de la préfecture du département de l'Orne.

Le Préfet de la région Basse-Normandie

Fait à Caen, le - 6 FEV. 2015



Jean CHARBONNIAUD